

COMPTE RENDU DE LA REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du
10 JUILLET 2020

Ordre du jour : élection des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales, compte rendu des commissions et décisions de travaux si possible, vote des subventions aux associations, achat d'un copieur pour la mairie, retour sur la présentation du projet de lotissement par la société LAMOTTE Aménageur, convention avec Dinan Agglomération pour l'achat des masques COVID 19, inventaire des cours d'eau, création d'une adresse pour le lotissement de La Ville Gromil, autorisation de poursuite du Trésor Public, désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population, questions diverses.

Election des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre

Le bureau a été constitué de Georges LUCAS, Maire, Anne THIBAULT et Marie MALLET, conseillers les plus jeunes, Pierre SIMON et Bernard KERGOSIEN, conseillers les plus âgés, Sandrine JUHEL, secrétaire.

Le Maire précise que les délégués sont élus sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Il indique que le conseil doit élire 3 délégués titulaires et 3 suppléants. Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Candidature : liste "Les Champs-Géraux pour Tous"

- 1- Georges LUCAS
- 2- Sandrine JUHEL
- 3 - Denis GOUPIL
- 4- Isabelle RICHEUX
- 5- Pierre SIMON
- 6- Caroline HAYCOX

Election

Nombre de votants : 14
Bulletin nul : 1
Suffrages exprimés : 13
Liste "Les Champs-Géraux pour Tours" : 13 voix

Proclamation des résultats :

Délégués titulaires :	Georges LUCAS Sandrine JUHEL Denis GOUPIL
Délégués suppléants :	Isabelle RICHEUX Pierre SIMON Caroline HAYCOX

Compte rendu des commissions

1°) **INFORMATION** le 18 juin concernant le bulletin municipal
Questionnement sur le mode de fabrication (imprimerie ou la mairie) et sur le mode de parution (réduire le papier ?)
Proposition pour redynamiser le bulletin (couleurs, contenu...)

Sur la question de faire participer les citoyens, Denis GOUPIL pense que le bulletin doit rester de la prérogative du conseil, qu'il peut être "délicat" de l'ouvrir aux citoyens. Frédéric BEAUCHAMP répond que l'idée est plutôt de connaître ce que les campogéausiens pensent ou attendent du bulletin et d'y insérer de nouvelles rubriques. Bien évidemment, le conseil reste maître des sujets. L'idée de faire un sondage est émise, sondage qui serait glissé dans le prochain bulletin. Frédéric BEAUCHAMP propose de rédiger le questionnaire.

Proposition également d'une page Facebook où l'information arrive aux gens et non les gens qui vont la chercher. Créer un réseau.

2°) **FINANCES** le 22 juin

Sandrine JUHEL fait le compte rendu.

En fonctionnement : examen des taux des taxes et des subventions aux associations

En investissement : orientations budgétaires : remboursement du capital des emprunts, crédits engagés en 2019 et payés en 2020, travaux de sécurisation de la Pesnais, travaux à l'école (cf commission des bâtiments), rénovation des foyers d'éclairage public, plan bibliothèque école (achat de livres et de meubles de rangement), photocopieur pour la mairie, matériel pour la cuisine de la salle polyvalente et du mobilier pour la maison communale et/ou l'espace jeunes, frais d'acquisition de terrains et de notaire dans le cadre des régularisations cadastrales, busage, panneaux de police (cf commission voirie), poursuite de plan d'accessibilité des locaux, véhicule du service technique, réserve foncière.

Vote des taux : Le Maire informe le conseil municipal que le taux de la taxe d'habitation est gelé en 2020 à hauteur de 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux pour la taxe d'habitation.

En ce qui concerne la taxe foncière, le conseil décide à l'unanimité de maintenir les taux de 2019, à savoir

Taxe sur le foncier bâti : 12.39

Taxe sur le foncier non bâti : 56.68

Vote des subventions : Le conseil vote les subventions suivantes : Etoile Sportive : 500, APE : 715 - Société de Chasse : 540 - Club du 3^{ème} Age : 275 - FNACA : 170 - Entente du Brice : 430 - S TEAM : 275 - Los Campos : 170 - Pétanque Géausienne : 430 - Au Fil des Champs : 170 - Les Classes : 170 - Le Jardin des Hérissons : 275 - CCAS : 5 000 - Cercle Culturel Rance Linon : 105 - Amicale Laïque Evran : 75 - Chambre des Métiers Dinan : 100 - Croix d'Or Dinan : 22 - Secouristes Actifs Dinan : 30 - Centre anticancéreux St Briec : 130 - APAJH des Cd'A : 15 - Paralysés de France : 15 - Hameçon : 30 - Téléthon : 100 - France Adot : 30 - RASED : 118 - Comice Agricole : 646 (pas de versement, comice annulé) - Saveurs du Poudouvre : 30.

3°) **VOIRIE** le 27 juin

Denis GOUPIL fait le compte rendu.

La commission s'est rendue dans différents villages. Un gros problème d'écoulement des eaux pluviales est apparu à la Hérissonnais lors des fortes pluies du 17 juin. Des travaux de renouvellement du réseau sont nécessaires. Nous avons sollicité le service dédié de Dinan Agglo et demandé des devis à 3 entreprises. Les devis reçus sont difficilement comparables, des précisions sont nécessaires.

Pascal L'HERMITTE dit que les phénomènes climatiques importants risquent de se reproduire et qu'il serait intéressant de se poser la question de savoir comment ralentir le flux des eaux pluviales plutôt que de vouloir absolument les capter (prévention en amont). La commission environnement pourrait étudier les points sensibles.

Dans les autres villages passés en revue (Déluge et Bas Déluge, L'Aunay, St Geffroy, Béranger, Couamihac, Le Chêne, La Pesnais, l'agglomération, la Ville Gromil, Grammont) différents travaux

d'entretien seront nécessaires, ainsi que la pose de panneaux de police. L'inventaire des besoins est fait.

A Bloc, une maison en ruine est dangereuse. Il est difficile de contacter les différents héritiers. Un courrier a été envoyé en recommandé pour alerter encore une fois sur la dangerosité. Nous avons également pris contact avec ENEDIS pour le fil qui repose sur cette ruine. ENEDIS va faire le nécessaire de son côté.

4°) BATIMENTS, le 30 juin

La commission s'est concentrée sur les travaux nécessaires à l'école : isolation phonique par des plafonds suspendus, luminaires des plafonds, sols et peintures. L'isolation phonique est demandée par une enseignante car sa classe est sonore, phénomène accentué par le parquet qui n'est plus très jeune. La question se pose de savoir si on fait des travaux seulement dans certaines classes ou dans toutes les classes. Après réflexion, le conseil décide de réaliser l'ensemble des travaux dans les 4 salles. Des devis ont été demandés mais sont difficilement comparables. Des précisions sont nécessaires. Les interventions des entreprises devront être coordonnées et réalisées en 2 parties, aux vacances de la Toussaint et de février.

Photocopieur pour la mairie

Le conseil décide d'acheter un copieur RICOH IM3500 avec meuble support à la société AM TRUST, au prix de 3 995 € HT.

Le coût de la maintenance sera fixe pendant toute la durée du contrat de 5 ans :

Copie en noir : 0.0037 / page

Copie en couleur : 0.037 / page

Le copieur actuel de la mairie sera déplacé à l'école qui a disposé jusqu'à la fin de l'année scolaire d'un copieur de prêt.

Retour sur la présentation de LAMOTTE Aménageur pour le projet de lotissement

La société LAMOTTE Aménageur nous a présenté le 16 juin son projet de création d'un lotissement à la sortie ouest du bourg.

L'entreprise LAMOTTE Aménageur est historiquement bretonne mais se développe au niveau national. Elle gère les aménagements de lotissements mais ne construit pas de maisons.

La situation géographique de la commune au carrefour de plusieurs bassins d'emploi intéresse la société, ainsi que les contraintes de densification qui ne sont pas trop importantes (lot d'environ 400 m²).

Le site : derrière le lotissement de La Châtaigneraie, sur la route de La Ville Gromil. 2 zones (1AUh2 et 2AUh). Promesses de vente et accords des propriétaires sont acquis.

Projet : l'aménagement respectera le règlement du PLUi, ainsi que les OAP. Travail avec le cabinet d'urbaniste QUARTA

Les accès et les réseaux vers la zone 2AUh seront prévus. Les arbres seront conservés, ainsi que les haies, ils ne seront pas vendus avec les lots pour les préserver. Tous les réseaux ont été étudiés. La voirie sera partagée (pas de trottoirs pour casser la vitesse).

Environ 25 lots en 2 tranches (1^{ère} : environ 12 lots). 450 m² environ par lot avec une estimation du prix à 40 000 €.

Logements sociaux ? peut-être mais seulement si un bailleur est intéressé.

Après discussion, le conseil municipal décide par 13 voix, (Sandrine JUHEL s'abstient) de ne pas présenter un droit de préemption sur la vente des terrains concernés et de laisser la société LAMOTTE réaliser son projet. La municipalité sera associée au plan d'aménagement.

Concernant la zone située entre Frolou et le Bourg, l'orientation est de prendre contact avec les propriétaires des terrains en vue de l'acquisition pour y aménager dans le futur un lotissement communal de 7 lots environ.

Mr le Maire est chargé de faire les démarches.

Convention avec Dinan Agglo pour l'achat de masques COVID 19

Considérant le CORONAVIRUS qui a envahi le pays et la nécessité de mettre en œuvre tous les moyens pour lutter contre l'épidémie.

Considérant que la tension sur la production de masques n'est pas compatible avec les délais habituels de mise en concurrence et de consultation.

Considérant que des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Afin de réaliser une économie d'échelle et de mutualiser les procédures de passation de marché, un groupement de commande entre Dinan Agglomération et les communes a été créé. Nous avons commandé 950 masques adultes et 106 masques enfants. L'Etat a participé à hauteur de 1 € par masque et Dinan Agglomération contribue pour 50 %. Le prix de revient pour les communes est de 1.46 € TTC par masque adulte et 2.19 € TTC par masque enfant. Coût total pour notre commune : 1 619.14 € TTC.

En ce qui concerne les masques fabriqués par nos "petites mains", l'achat du tissu et des élastiques a coûté 465 €. Un gros rouleau de tissu a également été donné, ce qui a permis de réaliser en tout près de 1 000 masques pour ce prix très modique, grâce à l'élan de solidarité de nos couturières bénévoles. De plus, grâce à la réactivité de Caroline HAYCOX qui a pris les choses en main très rapidement, les masques "faits maison" ont pu être distribués à toute la population le 8 mai, juste à temps pour le déconfinement.

Inventaire complémentaire des cours d'eau

Dans le cadre de la mise à jour de la cartographie départementale des cours d'eau, la commission locale de l'eau du SAGE a demandé à Dinan Agglomération de réaliser un complément d'inventaire sur les collectivités de son territoire.

Dans notre commune, des sections ont été rajoutées à l'inventaire réalisé en 2007 par le bureau d'étude Thierry COIC. Il s'agit de la section au nord-est correspondant au ruisseau du Pont aux Chats et de la section au nord-ouest correspondant à un affluent du ruisseau du Gué Parfond. Le conseil valide ce complément.

Création d'une adresse postale pour le lotissement de la Ville Gromil : la création d'une adresse après la numérotation complète d'un village est compliquée car il faut qu'elle soit parlante à tous pour bien situer l'endroit et pas longue dans le libellé. Le propriétaire du lotissement a donné son avis et différentes hypothèses sont avancées. La décision est reportée à la prochaine réunion pour se donner le temps de la réflexion.

Recouvrement des produits communaux – Autorisation de poursuite

Afin de faciliter le recouvrement des produits locaux, le conseil décide d'étendre l'autorisation d'engager les poursuites sans signature préalable à tous les actes et ceci à titre permanent. L'autorisation est valable pour l'ensemble des opérations relevant du budget principal et annexe.

Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population

Mme Mireille INCREDULE est désignée comme coordonnateur communal dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu en début 2021.

Les Bruyères : porcheries et antenne relais

Suite au mail envoyé à la mairie par Mr Mickael ETIENNE et transmis à sa demande à tous les membres du conseil, le Maire fait un rappel de l'historique du dossier des porcheries construites par la SCEA des Menhirs au village des Bruyères..

Le 16 avril 2020 : la SCEA a déposé une nouvelle demande presque identique à celle de 2015, à savoir

Construction d'une porcherie avec locaux techniques

Construction d'une fosse à lisier (1800 m3)

Les anciennes porcheries (2492 places) sont en cours de démolition (PC de 2015).

Certains riverains sont mécontents de cette demande qui a été déposée pendant le confinement ce qui, d'après eux, les a privés d'une consultation du dossier. Mais, les pièces d'une demande de PC ne sont consultables qu'après décision. Les tiers ont un délai de 2 mois pour porter un recours. Les riverains sont inquiets de toutes les nuisances que ce projet peut apporter. Etant donné que la commune de Lanvallay est impactée (section de Tressaint), nous les avons informés. Des contacts ont eu lieu avec le Maire de Lanvallay et le dirigeant de la SCEA. Le dossier d'urbanisme est en cours d'instruction.

Concernant l'antenne relais FREE, les riverains se plaignent d'une information insuffisante et souhaitent une mesure des ondes générées. La procédure leur a été communiquée.

Secrétariat de mairie : modification des horaires d'ouverture au public

Pendant les congés annuels de la secrétaire (du 10 août au 2 septembre), la mairie sera fermée le matin mais ouverte au public l'après-midi (lundi, mardi, jeudi, vendredi).